



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Objet :
Décision
Modificative n°1

DELIBERATION N° 1

L'an deux mille vingt-un, le treize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 décembre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - C.DOS SANTOS - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ

M.EVENE-MATEO donne pouvoir à C.DOS SANTOS

J.RANCE donne pouvoir à MA.THEBAUD

Secrétaire de séance : E.DEITIEUX

En cette fin d'exercice, Monsieur le Maire informe qu'il convient de rajouter des crédits sur la ligne budgétaire 657362 subvention au CCAS à hauteur de 37 000 €.

En effet, il est nécessaire d'abonder le budget annexe du CCAS afférent au service d'aide à domicile au chapitre 012 « charges de personnel » suite à de nombreux remplacements.

Pour équilibrer, certains postes du chapitre 011 charges à caractère général pourront être diminués :

Article 60611 « Eau et Assainissement » : - 10 000 €

Article 60622 « Carburants » : - 10 000 €

Article 60633 « Fournitures de voirie » : - 7 000 €

Article 611 « Contrats de prestations de services » : - 10 000 €

Il convient également de rajouter 3 000 € sur les amortissements en écriture d'ordre (en dépenses à l'article 6811 et en recettes au chapitre 28), en passant par une diminution du virement à la section d'investissement de - 3 000 €.

Monsieur le Maire explique enfin la nécessité d'abonder une opération en dépenses d'investissement :

- L'opération 37 travaux de la rue Georges Las 7 000 € afin de terminer les travaux ;
- Pour équilibrer la section : -7 000 € seront prélevés sur l'opération 34 (voiries et réseaux).

Enfin, toujours en investissement des régularisations d'écritures d'ordre doivent être passées, pour solder des frais d'études et d'insertion suite à des travaux terminés. En dépenses des crédits vont être ouverts sur des comptes du chapitre 21 et en recettes sur les articles 2031 et 2033 pour un montant de 7 500 €.

Ainsi, après ces modifications, la décision modificative sera équilibrée en fonctionnement et en investissement à hauteur d'un montant de 7 500 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21312 (041) -01 : Bâtiments scolaires	400,00	021 (021) -01 : Virement de la section de fonctionnement	-3 000,00
21318 (041) - 01 : Autres bâtiments publics	7 100,00	2031 (041) - 01: Frais d'études	7 100,00
2151 (21) -820 -34 : Réseaux de voirie	-7 000,00	2033 (041) -01: Frais d'insertion	400,00
2151 (21) -820-37 : Réseaux de voirie	7 000,00	280421 (040) -01: Biens mobiliers, matériels	1 116,00
		281578 (040) -01 : Autre matériel et outillage	601,00
		28158 (040) -01 : Autres installations, matériel	1 283,00
Total Investissement	7 500,00		7 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'investissement	-3 000,00		
60611 (011) - 811: Eau et assainissement	-10 000,00		
60622 (011) -810 : Carburants	-10 000,00		
60633 (011) -820 : Fournitures de voirie	- 7 000,00		
611 (011) -252 : Contrat de prestations de services	-10 000,00		
657362 (65) -520 : CCAS	37 000,00		
6811 (042) -01 : Dotations aux amortissements	3 000,00		
Total Fonctionnement	0,00		
Total Dépenses	7 500,00	Total Recettes	7 500,00

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216401406-20211214-01_13_12_2021-DE

Il est précisé que ce projet de décision modificative a été présenté lors de la Commission Finances du 2 décembre 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 14 décembre 2021

Le Maire,

